

POLYNESIE FRANÇAISE
.....
SUBDIVISION ADMINISTRATIVE
DES ILES SOUS LE VENT
.....

COMMUNAUTE
DE
COMMUNES HAVA'I

Le Président



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

N°32/CD/2026

Tevaitoa, le

11 MAI 2026

Communiqué

Position du conseil communautaire relative au projet d'implantation d'un Centre d'Enfouissement Technique (C.E.T) des déchets sur le domaine de Faaroa

Par la présente, l'ensemble des élus du conseil communautaire de la communauté de communes Hava'i souhaite réaffirmer de manière claire et unanime sa position concernant le projet d'implantation d'un Centre d'Enfouissement Technique (C.E.T) sur le domaine de Faaroa, et plus particulièrement sur la parcelle cadastrée n°1, section NX, Terre Domaine de Faaroa, sise Avera.

Les élus confirment leur opposition totale à l'installation d'un CET sur cette parcelle. Cette position repose sur des éléments objectifs et cohérents avec les orientations de développement de la commune de Taputapuatea développés comme suit :

- Le domaine de Faaroa accueille de nombreuses exploitations agricoles, ainsi que des projets structurants d'agriculture et d'agro transformation en plein développement.
- Le secteur présente une forte valeur touristique, culturelle et environnementale, comprenant notamment :
 - ✓ le jardin botanique,
 - ✓ les gabbros,
 - ✓ le belvédère,
 - ✓ et, à court terme, le futur village de Turi.
- L'emplacement envisagé — la parcelle n°1, section NX — n'est pas compatible avec l'installation d'un CET, compte tenu de la vocation agricole, patrimoniale et touristique du domaine.

La préservation de Faaroa constitue un enjeu majeur pour l'avenir de la commune de Taputapuatea et pour les générations futures.

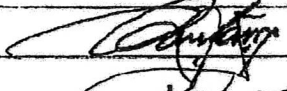
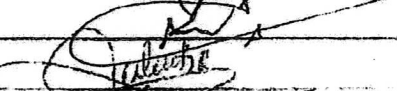
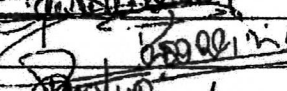
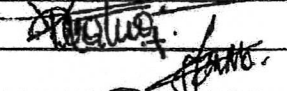
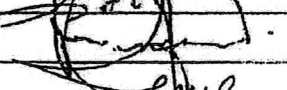
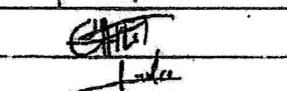
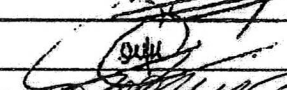
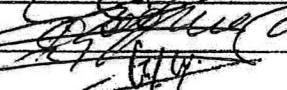
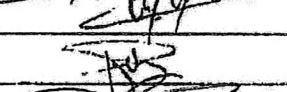
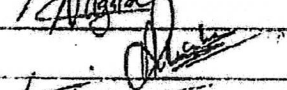
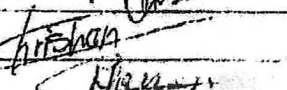
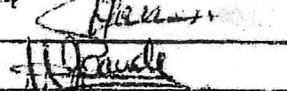
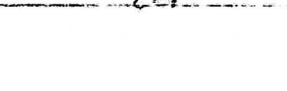
Les élus tiennent toutefois à préciser que la commune n'est pas défavorable à l'implantation d'un CET sur l'île de Raiatea, dès lors qu'un autre site, plus adapté et cohérent avec les orientations de développement durable, serait proposé.

Le conseil communautaire s'engage à étudier avec attention toute alternative qui pourrait être présentée par les services compétents du Pays et de l'Etat.

La communauté de communes Hava'i demeure pleinement engagée dans une démarche constructive, soucieuse de concilier :

- les impératifs environnementaux,
- les besoins de gestion des déchets de l'île,
- et la préservation des espaces stratégiques de son territoire.

Les élus du conseil communautaire de la communauté de communes Fava'i:

N°	CIV.	NOMS - PRENOMS	FONCTION	SIGNATURE
1	M	MOUTAME Thonas	Président	
2	M	LISAN Marcelin	1er vice-Président	
3	MME	VALENTIN Mathilda	2ème vice-Président	
4	M	GOLTZ Gérard	3ème vice-Président	
5	MME	MARUAE Milane	4ème vice-Président	
6	M	BROTHERSON Machi	5ème vice-Président	
7	MME	TEIKITUTOUA Jeannine	6ème vice-Président	
8	M	TERORORLA Maril	7ème vice-Président	
9	MME	PEETAU Ravava	8ème vice-Président	
10	M	GIBERT Phod	9ème vice-Président	
11	M	ATUAHIVA Mareto	Membre bureau	
12	M	HOLMAN Gérard	Membre bureau	
13	M	LEMAIRE Gaston	Délégué titulaire	
14	M	COLOMBANI Mochau	Délégué titulaire	
15	MME	ROURA Rara	Délégué titulaire	
16	M	MOUKAM TSE Camille	Délégué titulaire	
17	MME	TEXIER Noela	Délégué titulaire	
18	M	TAPUTUARAI Julex	Délégué titulaire	
19	MME	SFIAM KOUA Evangéline	Délégué titulaire	
20	M	ROOPINIA Myron	Délégué titulaire	
21	M	CHONG HUE Mahinui	Délégué titulaire	
22	M	BECQUET Patrick	Délégué titulaire	
23	M	DEHORS Raimana	Délégué titulaire	
24	M	MAPUNA Raimana	Délégué titulaire	
25	M	NATUA Augustin	Délégué titulaire	
26	MME	RUAHE Hinareo	Délégué titulaire	